



Présents	12
Pouvoir(s)	03
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à 19 heures,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Présents** : M. AUROUSSEAU Jean-Claude, MME ROUSSILLAT Florence, M. GENDRAUD Alain, Mme AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUETAT Philippe, NAIRAUD Jean-Claude, MMES COUDIERE Françoise, SUBILEAU Colette, DECROZE Désirée, GOOSSAERT Coline, M. SCHMITT Thibault.

**Absents excusés** : M. MEYRAT Jean-Pierre, (pouvoir à Philippe GUETAT), Mme JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), M. GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU), lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Mme ROUSSILLAT Florence.

**Objet** : Travaux d'investissement 2026, réalisation d'un prêt à taux indexé.

Le **Maire** informe le Conseil Municipal que pour les besoins de financement des investissements 2026 (Réaménagement de l'éclairage public, végétalisation de la cour de l'école, travaux de voirie...), il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 €uros.

Le **Conseil Municipal**, vu les offres de financement présentées, considérant que les crédits pour la réalisation d'un prêt ont été inscrits au budget primitif 2026 et **après en avoir délibéré**,

**RETIENT** la proposition de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin ci-dessous :

<u>Montant du contrat de prêt</u>	→ 200 000 €uros
<u>Durée du prêt</u>	→ <b>10 ans</b>
<u>Périodicité</u>	→ Trimestrielle
<u>Mise à disposition des fonds</u>	→ Déblocage possible à tout moment en tout ou partie <b>sous 12 mois</b> avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt.
<u>Amortissement</u>	→ Constant
<u>Base de calcul des intérêts</u>	→ Exact/360
<u>Remboursement anticipé</u>	→ Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû.
<u>Passage à taux fixe</u>	→ A chaque date d'échéance, possibilité de consolider tout ou partie des tirages, à taux fixe, selon les conditions du moment. <i>En cas d'accord, ce passage à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne est définitif, et il sera réalisé sans frais ni commissions et sans pénalité de remboursement par anticipation.</i>
<u>Commission d'engagement</u>	→ 250 €uros
<u>Taux</u>	→ Taux du Livret A + 1.02 % (soit un taux indicatif de 2.52 %)

Autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse  
023-212308902-20260417-2308920260030DE-DE  
Date de transmission et de réception Préfecture : 12/05/2026  
Date de publication : 12/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean Claude AUROUSSEAU.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

